

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'un contrat de cession avec ACME SAS

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 64-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté n° 97-2022 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat de cession avec l'ACME SAS domiciliée 18, rue des Messageries 75010 PARIS une représentation du spectacle « Le temps de vivre » au théâtre l'Eclat le jeudi 20 avril 2023 pour un montant de 6.963 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 27 février 2023



Pour le Maire et par délégation,

Publié le 02/03/2023

Julien TIMON  
Troisième Maire-adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine

Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20230227-57-AU  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023